



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
BOUCHES-DU-RHÔNE

treizième maraîchage

Lettre d'information
aux maraîchers des
Bouches-du-Rhône

N°89
JUILLET - AOÛT 2024

- P 2 **Édito**
par Gilles Belenguier
- P 3 **Brèves du mois**
Salon des Agricultures
de Provence • Dispositifs
FranceAgrimer
- P 4 **Actualités techniques**
et phytosanitaires
- P 5 **CETA d'Eyragues**
Biocontrôle sur salades
- P 6 > 9 **Projet BIOLYCTOM**
Solutions biologiques
pour contrôler l'acariose
bronzée de la tomate
- P 10 **Maladie sur tomate**
Botrytis
- P 11 **Annonces • Agenda**



FDCETAM 13
Les CETA maraîchers



APREL

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
PARTENAIRE DE VOS PROJETS



Le maraîchage, pilier de l'agriculture de notre pays, vit une période de profonde transformation. Alors que les consommateurs exigent de plus en plus de produits locaux, frais et de qualité, les maraîchers français font face à des défis croissants.

Entre les aléas climatiques, les pressions économiques et les exigences environnementales, le secteur doit constamment se réinventer. Les CETAs sont là pour vous aider à amorcer cette transition, et à vous adapter à la demande, tout en demeurant compétitifs. Les défis qui se présentent à nous sont autant d'opportunités pour innover et nous tourner vers des pratiques plus durables.

Notre département a ainsi été touché ces dernières années par des épisodes de sécheresse et des vagues de chaleur sans précédent. Ces conditions extrêmes mettent en péril les cultures maraîchères, et rendent nécessaires des adaptations rapides. L'innovation agronomique est essentielle, afin de rendre nos exploitations plus résilientes face au changement climatique. L'APREL, les Chambres d'agriculture et nos CETAs travaillent quotidiennement à l'émergence d'innovations techniques qui offrent des solutions prometteuses pour surmonter ces défis.

L'agriculture de précision, grâce aux capteurs et aux drones, permet ainsi une gestion optimisée des cultures, réduisant les pertes et augmentant les rendements. Les serres intelligentes, équipées de systèmes de contrôle automatisés, offrent des conditions de croissance idéales tout en minimisant l'usage des ressources. Enfin, la dématérialisation des échanges, avec des plateformes de vente en ligne, facilite l'accès aux marchés pour les petits producteurs.

Le maraîchage en France est à un tournant. Les défis sont nombreux mais les solutions existent. En s'adaptant au changement climatique, en adoptant des pratiques plus durables, en misant sur l'innovation technologique, nous pouvons non pas survivre mais prospérer !

La clé réside dans notre capacité à avancer collectivement. C'est là l'un des piliers de l'action de la FDCETAM. Être mieux armés, car travaillant ensemble, pour faire évoluer nos pratiques, nous moderniser, produire en quantité et en qualité, répondre aux attentes des consommateurs et améliorer la rentabilité de notre activité.



Gilles Belenguier

Président de la FDCETAM 13

7^E ÉDITION DU SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE : 77 100 VISITEURS !



Brèves

Cette année 2024, avec 7 100 visiteurs le premier jour, 37 000 le deuxième jour et 33 000 le dernier jour, le Salon des Agricultures de Provence enregistre un **nouveau record de fréquentation !**



découverte sur le thème des aliments locaux et de saison, des ateliers sur la sensibilisation au parcours et à la qualité de l'eau, ainsi que la présentation du marché des producteurs locaux. Sans oublier aussi la cinquième année du concours les Trophées de l'innovation du Salon de l'agriculture Provençale. La **courgette parthénocarpique MAVRIK** de chez Gautier Semences a été nommée et intéressera les maraîchers pour sécuriser leur production précoce !

Enfin, merci à tous(tes) les agricultrices, agriculteurs, visiteuses, visiteurs d'avoir participé à cet **événement exceptionnel !**

Sur les trois jours, au moins **50 ateliers** ont été proposés et plusieurs ont été répétés tout au long de l'événement : des ateliers sur la reconnaissance et le semis de graines, la visite au partiteur du Merle (un bassin de partage des eaux qui irriguent la Crau), la

Diana Medina Nieto

conseillère maraîchage

06 33 11 55 30

d.medina@bouches-du-rhone.chambagri.fr



DISPOSITIFS FRANCEAGRIMER

▶ **LES DISPOSITIFS OUVERTS DEPUIS MI-JUIN :**

▶ SPÉCIFIQUES « FRUITS ET LÉGUMES »

Ouverture le **1^{er} juillet** du guichet « agro-équipement pour les fruits et légumes » d'aide à l'achat d'agroéquipements pour la culture des fruits et des légumes. De 20 à 40 % d'aides sur de nombreux matériels : robot autonome, matériels de protection contre les aléas, matériels de récoltes et post-récoltes, trieur optique, sécateur électrique, irrigation et OAD etc.

▶ AIDES AUX INVESTISSEMENTS POUR LA PROTECTION CONTRE LA SÉCHERESSE

Ce dispositif d'aide vise à financer des investissements couplés d'appareils de mesures comme les sondes tensiométriques à du matériel d'irrigation économe tel que le goutte à goutte.

Éligibilité : exploitant agricole à titre principal hors GAEC, EARL, SCEA et autres sociétés dont l'objet est agricole.

▶ **Pour avoir plus d'information**, vous pouvez contacter **Antoine Chazal** : 07 64 40 96 65 ou a.chazal@bouches-du-rhone.chambagri.fr

ACTUALITÉS TECHNIQUES ET PHYTOSANITAIRES

Cet article vous informe des actualités non exhaustives sur les produits phytosanitaires. Avant toute utilisation, lire attentivement les étiquettes et respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mis à jour. **Consulter le site www.ephy.anses.fr.**

▶ MODIFICATION

▶ **DECIS PROTECH** (deltaméthrine) : modifications des conditions d'emploi de certains usages comme insecticide foliaire :

- **Laitue** : pour les usages sous serre sur aleurodes et pucerons, **réduction de dose de 0,83 à 0,5L/ha**. Les autres caractéristiques de ces usages aleurodes et pucerons sont inchangées : 3 applications et DAR 14 jours.

▶ CIDELY® TOP

(difénoconazole et cyflufenamid) : utilisable comme fongicide autorisé sur concombre, courgette, cornichon, melon, pastèque, potiron, potimarron, tomate, aubergine, poivron, piment et fraiser à maintenant une **DSPPR** (Distance de Sécurité pour la Protection des Personnes Présentes et des Riverains) de **3 m**.

▶ ORTIVA TOP ou AMISTAR TOP

(azoxystrobine et difénoconazole) : utilisable comme fongicide autorisé sur cultures légumières à maintenant une **DSPPR** (Distance de Sécurité pour la Protection des Personnes Présentes et des Riverains) de **3 m**.

▶ RETRAIT

▶ **DECIS PROTECH** (deltaméthrine) : retrait des usages sur artichaut et scarole.

▶ AUTORISATION PROVISOIRE

▶ PYGMALION ou CARPEDIEM

(Phosphonates de potassium) :

autorisation provisoire de 120 jours comme fongicide anti-mildiou sur artichaut, basilic et persil.

L'autorisation de mise sur le marché est délivrée du 14/06/2024 au 12/10/2024.

▶ AFINTO ou HINODE

ou **TEPPEKI** (flonicamide) :

autorisation provisoire de 120 jours comme insecticide contre pucerons sur plants de pomme de terre.

L'autorisation de mise sur le marché est délivrée du 07/06/2024 au 05/10/2024.

▶ ISARD ou SPECTRUM ou ENCART

(Diméthénamide-P) :

autorisation provisoire de 120 jours comme herbicide sur poireau.

L'autorisation de mise sur le marché est délivrée du 17/06/2024 au 15/10/2024.

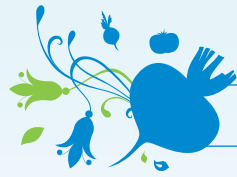
▶ EXTENSION D'USAGE

▶ ORTIVA ou GALLAZA

ou **ZAKEO ONE** (azoxystrobine) :

a une autorisation étendue à de nouveaux usages comme fongicide contre mildiou et rouille blanche sur radis sous abri. Dose à 0,8 L/ha et DAR de 21 jours.

"La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites portés par l'APCA."



BIOCONTRÔLE SUR SALADES DES PHYTOSANITAIRES SANS RÉSIDUS



*On cultive des salades de façon intensive depuis quelques décennies. Les **protéger** contre les **ravageurs** et **maladies** a toujours été délicat, les **impératifs de la législation** nous poussent vers le **biocontrôle**, mais quelles possibilités, pour quels résultats ?*

Si on veut employer un microorganisme, la forme de conservation des *Sclerotinia*, *Botrytis* et autre *Rhizoctonia*, est attaquée par un champignon à présent disponible, homologué pour cet usage et bien connu sous le nom de **Contans**. On a un peu cherché pour trouver comment optimiser son utilisation qui correspond assez peu au mode d'emploi mais, pour simplifier, on parlera de gros arrosage en sol chaud.

Cette **méthode fonctionne**, et on est longtemps resté dessus en complément des phytos traditionnels.

Une **autre méthode**, toute théorique jusqu'à présent, consiste à occuper le terrain autour des racines de nos salades, avec le même processus pour obtenir un résultat similaire. Pour trouver le microorganisme efficace, et les conditions qui permettent d'optimiser cette efficacité, il faut des **essais** et des **gens** qui y croient, des **pertes** de récoltes et des **réussites**, pour convaincre qu'il y a quelque chose qui fonctionne. Des agriculteurs motivés ont testé ce type de solutions alternatives pour enfin arriver à gagner un pourcentage de coupe, tout en limitant ou éliminant les molécules de synthèse.

Sans grosse surprise, on se retrouve à positionner le microorganisme au bon endroit dans des conditions favorables.



Nous sommes à ce stade après des premiers succès ; on cherche à optimiser et sélectionner ce qui marche un peu, beaucoup, ou pas du tout de façon, à se passer de ce qu'on ne manquera pas de nous limiter, ou de nous interdire.

Devant ces réussites, on en vient à **espérer des biocontrôles pour d'autres problèmes** comme les **pucerons** qui existent déjà dans la nature mais qu'on ne maîtrise pas encore.

Frédéric Delcassou
conseiller CETA
d'Eyragues
ceta.eyragues@
gmail.com





PROJET BIOLYCTOM : SOLUTIONS BIOLOGIQUES POUR CONTRÔLER L'ACARIOSE BRONZÉE DE LA TOMATE

L'acariose bronzée, provoquée par *Aculops lycopersici* est très présente sur les cultures de tomate en été. Des auxiliaires sont commercialisés pour lutter contre les principaux ravageurs de la tomate, mais ce n'est pas le cas pour *Aculops lycopersici*. La cause principale est la présence de trichomes glandulaires sur les feuilles et tiges de tomate qui altèrent l'installation des acariens prédateurs.



— Symptômes de l'acariose bronzée —

Les rares alternatives face à l'acariose sont à ce jour l'utilisation d'acaricides et de soufre, solutions qui ne se révèlent pas toujours efficaces. Deux projets Ecophyto, coordonnés par L'Institut Agro Montpellier (UMR CBGP) avec le CTIFL et l'INRAE (Unité expérimentale d'Alenya, et UMR MOISA) se sont intéressés à cette problématique via les projets ACAROSOL et BIOLYCTOM¹. Selon une enquête réalisée dans le cadre du projet BIOLYCTOM, 1 producteur sur 2 de tomate serait touché par ce problème. 1/3 considère que c'est le ravageur le plus difficile à contrôler sur cette culture.

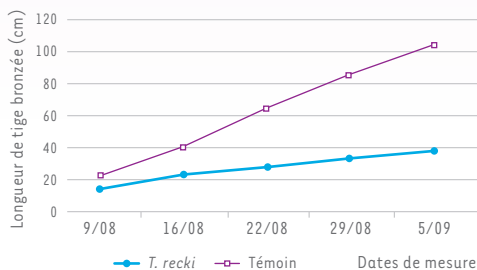


DÉCOUVERTE D'UN NOUVEAU PRÉDATEUR DE *ACULOPS LYCOPERSICI*

Sur la période 2016-2018, le projet ACAROSOL a permis d'identifier un nouvel acarien prédateur: *Typhlodromus (Anthoseius) recki*, capable de consommer *A. lycopersici*. Celui-ci est à la fois efficace contre l'acariose et endémique d'Europe. Les premiers essais en serre réalisés en 2018 au CTIFL avaient démontré une réduction de 63,5 %

¹ <https://www1.montpellier.inrae.fr/CBGP/biolycptom>
<https://ecophytopic.fr/recherche-innovation/proteger/projet-acarosol>

des dégâts (Figure 1). *T. recki* est un prédateur généraliste qui consomme les œufs d'acariens tétranyques, de *Tuta absoluta*, des larves de thrips, ainsi que du pollen. L'absence actuelle de système d'élevage et de distribution de cet acarien prédateur ne permet pas de lâchers massifs au sein des cultures. La solution retenue est l'utilisation des plantes relais. Deux espèces ont été retenues : la menthe suave (*Mentha suaveolens*) et la sauge de Jérusalem (*Phlomis fruticosa*), car l'acarien prédateur y est naturellement présent, en forte densité.



Mesure de la longueur de tige bronzée (en cm) pour chaque modalité testée. Les barres d'erreurs représentent l'erreur standard

Figure 1 : Évolution des dégâts dus à l'acariose bronzée sur les tiges de tomate, en présence de *T. recki* introduit grâce aux branches de menthe (en bleu) et sans protection (en violet) – essai CTIFL 2018

▶ LES PLANTES RELAIS POUR INTRODUIRE TYPHLODROMUS RECKI EN CULTURE DE TOMATE VIA BRANCHES COUPÉES



Essai sur plantes-relais

La technique a été testée dans le cadre du projet BIOLYCTOM, financé par l'ANR (AAP Écophyto Maturation) et piloté par l'Institut Agro Montpellier. Des expérimentations ont été conduites en 2020 et 2021, au CTIFL et à l'INRAE.

Des branches de menthe et de sauge avec l'acarien prédateur ont été déposées directement sur les plants de tomate, préalablement infestés par l'acariose bronzée. L'acarien prédateur était systématiquement nourri avec du pollen (Nutrimite®) pour améliorer son installation. À chaque essai, les acariens prédateurs sont comparés à un témoin sans lâcher d'auxiliaires, et un témoin référence chimique à base de soufre.

Les deux espèces de plantes de service peuvent être utilisées pour transférer et installer *T. recki* sur la culture. Les résultats confirment l'intérêt de *T. recki* pour le contrôle d'*A. lycopersici*. En effet, l'introduction de *T. recki* sur les plants de tomate permet de diminuer les dégâts liés à l'acariose bronzée, et cela deux années de suite (longueur de tige bronzée et intensité du bronzage) (Figure 2 - page suivante). La réduction de la population d'*A. lycopersici* atteint jusqu'à 98 % en fin d'essai et on observe sensiblement moins d'attaques en présence d'acariens prédateurs.

Concernant la densité introduite, l'efficacité du contrôle augmente avec le nombre de branches apportés et la quantité de prédateurs par branche. Les meilleurs résultats ont été obtenus avec 1 branche de plante relais installée par plant de tomate et 60 prédateurs par branche. La présence de *T. recki* a été observée malgré les trichomes sur les plants de tomate tout au long de l'essai, même si les effectifs sont bien plus faibles en haut qu'en bas de plantes.

PROJET BIOLYCTOM

SOLUTIONS BIOLOGIQUES POUR CONTRÔLER L'ACARIOSE BRONZÉE DE LA TOMATE

NOMBRE DE PLANTS

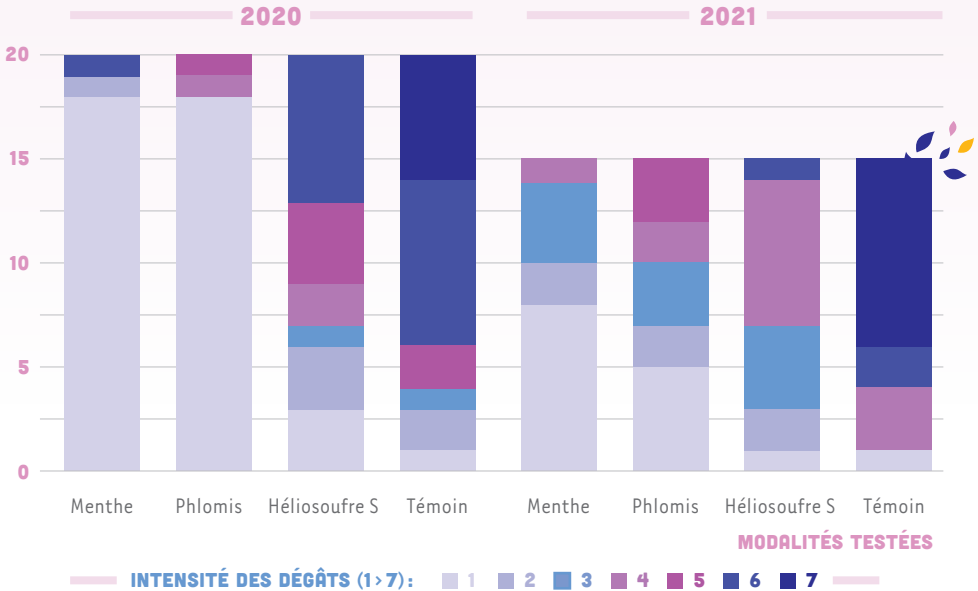


Figure 2 : Intensité des dégâts (bronzage des tiges) dus à l'acariose bronzée en fonction des modalités étudiées (introduction de *T. recki* avec les branches de menthe et de sauge (Phlomis), référence chimique HELIOUSOUFRE S témoin non traité) - essai CTIFL 2020 et 2021

► UTILISATION DES PLANTES RELAIS EN POT POUR INTRODUIRE L'ACARIEN PRÉDATEUR :

En parallèle, l'utilisation des plantes-relais en pot a également été testée pour introduire l'acarien prédateur dans la culture. Les plantes relais cultivées en pot, ont été introduites sur le rang de culture à raison de 1 pot pour 10 plants de tomate. Une modalité avec accrochage de branches sur les plants est également testée. L'expérimentation sur les pots a été réalisée à l'Unité expérimentale INRAE Maraichage située à Alenya.

Avec la technique des pots de plantes-relais, on observe un bon transfert plante-relais/plant de tomate. Les acariens prédateurs ont colonisé des plants de tomate situés à 4,5 m du point d'introduction. De plus, on observe une multiplication de la population de *T. recki* d'un facteur 3.6 sur la menthe et d'un facteur 2.3 sur le phlomis en 4 semaines en les nourrissant avec du pollen (Nutrimite®). Il a été observé un déplacement de la plante-relais vers les tomates en seulement 15 à 18 jours après l'introduction des pots. Il y a eu également une diminution de l'intensité des symptômes par rapport au témoin non traité

dans la modalité menthe en 2021 et phlomis en 2022.

Une diminution des symptômes a été observée avec les deux techniques d'introduction de *T. recki*, particulièrement avec l'introduction de branches. Cependant, le contrôle de l'acariose bronzée a été insuffisant. Ceci peut s'expliquer par des densités de *T. recki* insuffisantes dans cet essai de tomates associées aux pots de menthe. Cela peut aussi s'expliquer par une population insuffisante de *T. recki* sur les plantes-relais au départ.

▶ LES PRINCIPAUX INCONVÉNIENTS IDENTIFIÉS À CE STADE :

- ▶ On suspecte une compétition entre *T. recki* et un autre acarien auxiliaire : *Phytoseiulus persimilis*. L'ajout de pollen consommé par *T. recki* est une solution pour limiter cette compétition.
- ▶ Des ravageurs ont été identifiés sur les plantes-relais au cours des essais : acariens tétranyques sur menthe et cochenilles sur sauge. Il faut s'assurer de l'absence de ces ravageurs sur les plantes-relais avant toute introduction pour ne pas pénaliser la culture.
- ▶ Le temps d'intervention supplémentaire sur la culture voire la gestion d'une culture supplémentaire consacrée aux plantes-relais peut s'avérer contraignante.
- ▶ Nécessité de nourrir au pollen (ex : NUTRIMITE®, Biobest) pour améliorer la population d'auxiliaires.
- ▶ L'auxiliaire est invisible à l'œil nu.

▶ CONCLUSION ET SUITE À DONNER :

T. recki est un prédateur endémique généraliste. À ce titre, il constitue un auxiliaire très intéressant et prometteur pour une stratégie de lutte biologique préventive. La technique reste à améliorer afin que les populations de *T. recki* introduites assurent le contrôle de l'acariose bronzée. Le déploiement de cette méthode chez les producteurs reste une étape à part entière. Il faudra étudier la chaîne logistique nécessaire pour produire et apporter les quantités nécessaires de branches/pots de plantes-relais aux cultures afin de couvrir les besoins d'une culture. Des expérimentations devront être menées *in situ* pour valider cette méthode.

Loïc Viola

conseiller maraîchage
07 61 20 79 07,
l.viola@bouches-du-rhone.chambagri.fr



INRAE

**L'INSTITUT
agro**



Source : <https://www1.montpellier.inra.fr/CBGP/biolyctom/resultats.html>



*Le botrytis de la tomate est provoqué par un champignon commun à de nombreuses cultures : **Botrytis cinerea**. Cette maladie est aussi appelée pourriture grise. Il peut provoquer des dégâts importants aussi bien en pépinière sur jeunes plants qu'en culture de plein champ. Il est particulièrement dangereux en culture de tomates sous abri, surtout en hiver et début de printemps.*

Le botrytis est l'une des **maladies aériennes les plus importantes sur tomate sous abri** en France car les dégâts entraînent des répercussions directes sur le rendement et sur la qualité de la récolte.

▶ FACTEURS FAVORISANT LA MALADIE

Le **climat particulier** créé sous serre rend favorable le développement de ce champignon. En particulier, une hygrométrie élevée (supérieure à 90%) et des températures moyennes (16 à 23 °C) jouent un rôle important sur le développement de la maladie en favorisant la germination des spores. Une **forte densité de plantes** ou des plantes vigoureuses peuvent aussi entraîner un microclimat favorable aux attaques sur tiges ou sur feuilles. Les blessures, nécroses et plaies sont des facteurs favorisant l'entrée du botrytis dans la plante.

▶ DÉGÂTS CULTURAUX

- ✔ Sur feuilles et tiges : apparition de **tâches brunâtres** (ou beiges) accompagnées d'un duvet grisâtre. Ces tâches peuvent évoluer en chancre sur tiges et pétioles.
- ✔ Au collet : des **pourritures marron** et humides sont observées souvent à la suite de blessures.
- ✔ Sur fruit : une **pourriture molle gris beige** apparaît. Elle se développe le plus souvent à partir des pétales et sépales desséchés.

▶ MOYENS DE LUTTE

LES TECHNIQUES CULTURALES ONT UN RÔLE IMPORTANT DANS LA PRÉVENTION DU BOTRYTIS :

- ✔ Bonne maîtrise du climat dans la serre et contrôle de l'humidité.
- ✔ L'effeuillage des feuilles inférieures peut être réalisé tous les 8 à 15 jours ou trois semaines selon l'organisation du travail. Il est essentiel d'éviter les blessures de tissus (feuilles, tige...). L'effeuillage doit être pratiqué le matin dans des conditions sèches (journée ensoleillée) pour éviter l'installation du botrytis sur les blessures.
- ✔ Dates de semis et de plantation cohérentes avec le type de serre et l'équipement dont on dispose (chauffage...). Pas de semis trop précoce dans des serres peu équipées.
- ✔ Fertilisation, irrigation et charge en fruits ajustées aux besoins et au potentiel des plantes.
- ✔ Des stimulateurs de défense des plantes (SDP) peuvent être appliqués AVANT l'arrivée de la maladie lorsque les conditions sont à risque.
- ✔ Pour limiter le risque d'apparition de la maladie sous serre, il est possible d'utiliser des traitements préventifs de biocontrôle à base de bactéries comme *Bacillus subtilis* et *Bacillus amyloliquefaciens* ou à base de champignons comme *Clonostachys rosea* et *Trichoderma atroviride*.

ANNONCES

- **Vend** 12 tunnels BN 90m X 8m avec 2 rampes d'aspersion 2004 - 10 poêles air pulsé 12 000 Kcal et 1 de 8 000 Kcal gaz naturel Giordano - semoir à épinards 6 rames HUET - spoiler (brise vent) de camion toutes marques
Tél. 06 88 74 32 84
- **Vend** caisse de camion frigo positif et négatif mixte 380v/moteur diesel 10 palettes hauteur intérieure 2,25 m
Tél. 06 50 10 32 92
- **Vend** pulvérisateur 1000 l
Tél. 06 66 68 31 26

➤ **Vend** 7 tunnels 7 m x 70 m
Tél. 07 88 80 81 06

➤ **Achète** tunnel 8,5 m x 60 m
Tél. 06 50 94 81 38

AGENDA

➤ **17 SEPTEMBRE**

**VISITE DES ESSAIS
VARIÉTAUX COURGETTES
RÉSISTANTES
AU TOLCNDV**

📍 Châteaurenard

👤 **Contact :**
APREL
04 90 92 39 47



INFOS PRATIQUES TREIZ'MARAÎCHAGE :

Ce bulletin technique est réalisé par l'équipe des conseillers maraîchage de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec les CETAs Maraîchers 13 et L'APREL. Il est envoyé aux maraîchers du département des Bouches-du-Rhône par voie postale. Pour toute remarque, contactez-nous.

Chambre d'agriculture 13

Maison des Agriculteurs
22, Av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 52 23

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr
www.paca.chambres-agriculture.fr

APREL

Route de Mollégès RD 31
13210 Saint-Rémy-de-Provence

☎ 04 90 92 39 47

aprel@aprel.fr

FDCETAM 13

22, Av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 52 23

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COLLECTIVE, JE FAIS QUOI POUR MES SALARIÉS ?

SANTÉ COLLECTIVE POUR TOUS

Le Crédit Agricole, 1^{ère} banque des agriculteurs,
vous accompagne dans la mise en place
de la complémentaire santé de vos salariés.

*Source : Banque de France – Part de marché 2014.

Les contrats d'assurance santé et prévoyance des entreprises de la production agricole sont assurés par AGRI PRÉVOYANCE - Institution de prévoyance régie par le Code rural et de la pêche maritime - Membre du GIE AGRICA GESTION - RCS Paris n° 493 373 682 - Siège social : 21, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris - www.grouppagricola.com.
Les risques garantis et les conditions d'assurance figurent aux contrats. Ces contrats sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Document non contractuel à caractère commercial. Sous réserve de disponibilité de l'offre dans votre Caisse régionale.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES-PROVENCE, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 25, Chemin des Trois Cyprès, CS70392, 13097 Aix-en-Provence Cedex 2 - RCS 981 976 448 Aix-en-Provence. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 231.

Rendez-vous sur ca-alpesprovence.fr



ALPES PROVENCE